

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/290 Paraphe: <i>PS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2017/101</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 73

Votants : 83 (dont 10 pouvoirs)

POUR : 83 (100%)

CONTRE : 00 (%)

ABSTENTION : 00 (%)

Le neuf octobre deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 29/09/2017

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, BEGNY Agnès, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, GERARD Brigitte, JACQUET Ghislaine, LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, NOIRANT Louissette, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, SEMBENI Anne et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BESANCON Tony, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DELABRUYERE Eric, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, GIRONDELOT Bernard, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, JUILLET Bruno, LACATTE Jean-Michel, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, MACHINET Xavier, MALVAUX André, MALVAUX Frédéric, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MORELLE Christian, NICOLITCH Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, THIÉRION Vincent, THIÉRY Pierre, THOREL Dominique, VALET Bruno.

Représentés : Mesdames BECHARD Isabelle donne pouvoir de vote à M. JUILLET Bruno, DEVER Marie-Hélène donne pouvoir de vote à M. ADIN Michel, LENFANT Maryvonne donne pouvoir de vote à Mme BEGNY Agnès, PAYEN Françoise donne pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, ROGER Magali donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique et Messieurs BEBIN Patrick donne pouvoir de vote à M. SINGLIT Benoit, BROUILLON Patrick donne pouvoir de vote à M. MEIS Michel, CARRE Joël donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI Anne, MATHIAS Frédéric donne pouvoir de vote à M. POTRON Francis, MASSON Jean-Philippe donne pouvoir de vote à M. ETIENNE Philippe.

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE PRESIDENT DE L'AVENANT AVEC L'ENTREPRISE
STP VENCE- LOT N°15 (VRD- Espaces Verts)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics applicable au marché objet du présent avenant ;

Vu l'article 8 de la loi no 95-127 du 8 février 1995 ;

Vu la délibération n°DC2013/95 du Conseil Communautaire du 18/12/13 attribuant les marchés de travaux du centre aquatique et notamment le lot 15 VRD / Espaces Verts à la société STP VENCE pour un montant de 501 846.64 euros.

Vu la délibération n°DC2015/66 du Conseil communautaire du 02/07/2015 approuvant la signature d'un avenant n°1 avec l'entreprise STP VENCE, titulaire du lot n°15 dans le cadre de la construction d'un centre aquatique ;

Considérant que lors de la dernière phase de chantier, certaines prestations du lot n°15 VRD / Espaces verts ont dû être ajoutées, supprimées ou modifiées ;

Considérant la nécessité de procéder à la modification du marché par voie d'avenant qui porte une plus-value de 15 551,45€HT et passant ainsi le montant du marché à 533 058,09€ HT.

Vu l'avis favorable remis par la Commission d'appel d'offres au cours de sa réunion le 09/10/2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- APPROUVE l'avenant n°2 au marché confié à l'entreprise STP VENCE pour le lot 15 « VRD – Espaces verts » dans le cadre du marché de construction du centre aquatique intercommunal, tel qu'annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET



AVENANT N°2

I. Identification des parties

*Identité du pouvoir adjudicateur :

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
44 – 46 rue du Chemin Salé
08400 VOUZIER

*Identité du titulaire du marché :

STP VENCE
Lieu-dit Les Huttes
08430 CHAMPIGNEUL-SUR-VENCE

II. Renseignements administratifs sur le marché

*Intitulé du marché :

Construction d'une Piscine Communautaire – Lot n°15 : VRD / Espaces Verts

*Date de notification du marché : **29 janvier 2014**

*Montant HT du marché : **501 846, 64 euros**

*Délai d'exécution du marché : **18 mois** à compter de la date d'émission de l'ordre de service de commencement des travaux

III. Objet de l'avenant

Le présent avenant n°2 est relatif au lot n°15 « VRD / Espaces Verts » du marché de « construction d'une piscine communautaire à Vouziers ».

23 OCT. 2017



A ce titre, les prestations suivantes sont ajoutées à la décomposition du prix global et forfaitaire :

Désignation des prestations	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaires HT	Prix Total HT
Complément de structure pour trottoir et parvis	Couche de Structure 0/31,5	M 3	83,5	38 euros	3 173 euros
Réseaux EU	Regard de visite (diamètre 1000)	U	1	1 050 euros	1 050 euros
Bordures et caniveaux	P1 le long du trottoir PMR et en pied de clôture	MI	87	19 euros	1653 euros
	CC1 Accès chaufferie	ml	12	36 euros	432 euros
Reprise et mise en place des déblais complémentaires stockés du vide sanitaire sous plages extérieures	Terrassement en déblais pour mise à niveau des déblais stockés	M 3	1960	3,50 euros	6 860 euros
	Allongement canalisation d'évacuation PVC (diamètre 200)	ml	35	28 euros	980 euros
Captage 2^{ème} source en aval parking vélo	Tranchées et remblaiement	MI	60	34 euros	2 040 euros
	Canalisation d'évacuation PVC (diamètre 200)	MI	60	28 euros	1 680 euros
	Raccordement sur regard	U	1	135 euros	135 euros
	Création d'un massif drainant	U	1	230 euros	230 euros
Clôture Plage Minérale	Ft et pose cloture type Pantanet Family Ht 1,00m Ral 6005	ml	75	28,50 euros	2 137,50 euros

23 OCT. 2017



Plantations	Arbres Acer Campestre Taille 12/14	U	3	162 euros	486 euros
PRIX TOTAL GLOBAL HT					20 856,50 euros
TVA 20%					4 171,30 euros
PRIX TOTAL GLOBAL TTC					25 027,80 euros

Les prestations suivantes sont supprimées de la décomposition du prix global et forfaitaire :

Désignation des prestations	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaires HT	Prix Total HT
Réseaux EU	Modification caractéristique poste de relèvement des eaux usées, 20m ³ /h, refoulement sur 300ml, HMT 12,80m	U	1	- 2895 euros	- 2 895 euros
Plantations	Ft Arbres par Lions Club	U	21	- 15 euros	- 315 euros
	Moins-value entretien période de garantie	F	-0,66	920 euros	- 607,20 euros
Voirie	Moins-value surface de chaussée	M 3	45m ²	31,73 euros	- 1 487,85 euros
PRIX TOTAL GLOBAL HT					- 5 305,05 euros
TVA 20%					- 1 061,01 euros
PRIX TOTAL GLOBAL TTC					- 6 366,06 euros

23 OCT. 2017



Le présent avenant apporte une plus-value de 15 551,45 euros HT, soit 18 661,74 euros TTC.

L'Acte d'Engagement est impacté par les modifications contractuelles de la manière suivante :

La mention suivante de l'article 3 de l'Acte d'engagement :

Prix Total HT : 501 846, 64 euros

Prix Total HT : 517 506,64 euros (Avenant n°1)

Est modifiée de la façon suivante :

Prix Total HT + avenant n°1 + avenant n°2= 533 058.09 euros

➤ Conformément à l'article 20 du code des marchés publics et à la jurisprudence en vigueur, la présente modification contractuelle :

- n'entraîne pas un bouleversement de l'économie du marché car implique une **augmentation du montant initial du marché de 6,2%**.
- n'est pas substantielle et ne modifie pas l'objet du marché concerné.
- ne remet pas en cause les conditions d'attribution du marché public concerné.

L'ensemble des autres clauses du présent marché éventuellement modifiées par le présent avenant restent applicables.

A _____, Le

**Le représentant légal
de STP VENCE,**

A Vouziers, Le

**Le représentant du
Pouvoir Adjudicateur,**

Francis SIGNORET

23 OCT. 2017



Commission d'appel d'offres du 9 octobre 2017
Présentation pour avis - AVENANT N° 2
Construction d'une piscine communautaire à Vouziers - LOT N° 15 VRD/ESPACES VERTS

Le marché objet du présent avenant a pour objet le lot n° 15 « VRD/Espaces verts » du marché de construction d'une piscine communautaire à Vouziers.

Le marché a été notifié le 29 janvier 2014 pour un montant initial de 501 846,64 €HT soit 602 215,97 €TTC.

Un premier avenant d'un montant de 15 660,00 € HT soit 18 792 €TTC a été notifié le 28 août 2015, portant le montant total du marché à 517 506,64 € HT soit 621 007,97 €TTC.

Le montant de l'avenant n° 2 présenté pour avis à la commission est de 15 551,45 €HT soit 18 661,74 €TTC.

L'augmentation du montant global du marché initial étant supérieure à 5 % (6,2 %), le présent projet d'avenant est soumis pour avis à la commission d'appel d'offre.

Ainsi, au cours d'une réunion qui s'est tenue à la salle des Fêtes de Vouziers, sous la présidence de Monsieur Francis SIGNORET, Président de la Commission d'Appel d'Offres de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise, le lundi 9 octobre 2017, à 19 H 00, il est présenté, pour avis, le projet d'avenant n° 2 au lot n° 15 « VRD/ESPACES VERTS » du marché « *Construction d'une piscine communautaire à Vouziers* »

Membres à voix délibérative convoqués à cette réunion :

- M. Francis SIGNORET, Président de la Commission d'Appel d'Offres

Titulaires :

- Mme FABRITIUS Béatrice, Conseillère communautaire,
- M. GROSSELIN Jacques, Conseiller communautaire,
- M. LAMY Dominique, Conseiller communautaire,
- M. MAS Raoul, Conseiller communautaire,
- Mme THOMAS Andrée, Conseillère communautaire,

Suppléants :

- M. CHARTIER Thierry, Conseiller communautaire,
- M. MATHIAS Frédéric, Conseiller communautaire,
- M. MULLER Jean-Claude, Conseiller communautaire,
- Mme NOIRANT Louisette, Conseillère communautaire.

Personnes sans droit de voter ni droit de participation aux débats :

- M. MAKSUD Léo, Directeur Général des Services
- Mme MILESI Corinne, Responsable de la commande publique et des affaires juridiques

Mme Milesi rappelle le cadre général du marché initial conclu après une procédure d'appel d'offres ouvert européen passée en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics. La procédure a été publiée le 14 août 2013 au BOAMP (avis n° 13-147426) et le 13 août 2013 au JOUE (n° 2013/S 156-271564). La date limite de remise des offres était fixée au 27 septembre 2013.

L'ouverture des plis et l'enregistrement des offres par la commission ont eu lieu le lundi 30 septembre 2013. Après avis de la commission du 16 décembre 2013, le marché, objet du présent avenant, a été attribué à la société STP Vence – 08430 Champigneul-sur-Vence par délibération du conseil communautaire rendue exécutoire le 24 décembre 2013.